

## COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars à vingt heures, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES XAINTRIE VAL' DORDOGNE dûment convoqué, s'est réuni à SAINT-SYLVAIN sous la présidence de Madame Nicole BARDI, Présidente.

Date de convocation : 10 mars 2023

Présents : BARDI Nicole, BEYNEL Joël, BITARELLE René, BRIGOULET Jean-Marie, CARMIER Camille, CLAVIERE Hervé, DABERTRAND Jean, DUCHAMP Sébastien, DUCROS Mireille, DUMAS Laurence, FERRACCI Dominique, GASQUET Jean-François, GRÉGOIRE Daniel, JEAN Lionel, JOANNY Agnès, LAFON Francis, LAJOINIE Géraldine, LASSERRE Jean-Pierre, LHERM Michel, LONGOUR Laurent, LUDIER Stéphane, MEILHAC Sébastien, MIGNARD Sophie, MOISSON Albert, MONTALTI Fabienne, NACRY Marie-Christine, PAIR Christian, POUJADE André, REYNÈS Patrick, REYNIER Annie, RIGAL Christian, ROUANNE Hervé, SALLARD Jean-Basile, TEULIÈRE Jean-Michel, TRASSOUDAIN Bernard, TURQUET Jean-Claude, VAN NIEUWENHUYSE Régis.

Absents : ARRESTIER Vincent (Pouvoir NACRY Marie-Christine), BRIANÇON Laurence (Pouvoir LAFON Francis), CHASTAINGT France, CLAVIERE Aline, DA FONSECA Thierry (Pouvoir BITARELLE René), GALEWSKI Nathalie, LAVERGNE Martine (Pouvoir DUMAS Laurence), MOULIN Philippe (Pouvoir LAJOINIE Géraldine), PARDOUX Stéphane (Pouvoir CARMIER Camille), PEYRICAL René.

Secrétaire de séance : Mme Agnès JOANNY.

N°	DÉLIBÉRATIONS	Vote
006	<p><b>DB2023-0061 : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS - COMITÉ UNIQUE DE CONCERTATION DE LA VALLÉE DE LA DORDOGNE CORRÉZIENNE</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :</p> <p>DÉSIGNE au sein du Comité Unique de Concertation (CUC) de la Vallée de la Dordogne Corrézienne les conseillers communautaires</p> <p>Pour la programmation FEADER/LEADER 2014-2022 :</p> <p><u>Titulaires</u> : Jean-Pierre LASSERRE – France CHASTAINGT – Jean-Basile SALLARD</p> <p><u>Suppléants</u> : Vincent ARRESTIER – Régis VAN NIEUWENHUYSE – Francis LAFON</p> <p>Pour la programmation FEADER/LEADER 2023-2027 ainsi que pour la programmation FEDER/OS 5.2 2021-2027 :</p> <p>Titulaires : Jean-Pierre LASSERRE – France CHASTAINGT – Jean-Basile SALLARD</p> <p><u>Suppléants</u> : Vincent ARRESTIER – Régis VAN NIEUWENHUYSE – Francis LAFON</p>	<p><b>ADOPTÉ</b></p> <p>UNANIMITÉ</p>

007	<p><b>DB2023-0071 : AVENANT N°2 A UN MARCHÉ DE TRAVAUX - MAISON DE SANTÉ À SAINT-PRIVAT</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :</p> <p>APPROUVE l'avenant n°2 avec l'entreprise JOANNY HUBERT.</p> <p>AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document afférent à cette affaire, à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.</p>	<p><b>ADOPTÉ</b></p> <p>UNANIMITÉ</p>
008	<p><b>DB2023-0081 : APPROBATION DE LA CHARTE DU TERRITOIRE ENGAGÉ DANS LA RÉNOVATION PERFORMANTE</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :</p> <p>APPROUVE la charte du territoire engagé dans la rénovation performante.</p> <p>AUTORISE Madame la Présidente à signer la charte et tous les documents nécessaires à la réalisation de cette affaire.</p>	<p><b>ADOPTÉ</b></p> <p>UNANIMITÉ</p>
009	<p><b>DB2023-0091 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET GÉNÉRAL</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :</p> <p>ARRÊTE les comptes de l'exercice 2022.</p>	<p><b>ADOPTÉ</b></p> <p>UNANIMITÉ</p>
010	<p><b>DB2023-0101 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 - BUDGET GÉNÉRAL</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :</p> <p>DÉCLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.</p>	<p><b>ADOPTÉ</b></p> <p>UNANIMITÉ</p>
011	<p><b>DB2023-0111 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET ANNEXE ORDURES MÉNAGÈRES</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :</p> <p>ARRÊTE les comptes de l'exercice 2022.</p>	<p><b>ADOPTÉ</b></p> <p>UNANIMITÉ</p>
012	<p><b>DB2023-0121 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 - BUDGET ANNEXE ORDURES MÉNAGÈRES</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :</p> <p>DÉCLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.</p>	<p><b>ADOPTÉ</b></p> <p>UNANIMITÉ</p>
013	<p><b>DB2023-0131 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022- BUDGET ANNEXE TOURS DE MERLE</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :</p> <p>ARRÊTE les comptes de l'exercice 2022.</p>	<p><b>ADOPTÉ</b></p> <p>UNANIMITÉ</p>
014	<p><b>DB2023-0141 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 - BUDGET ANNEXE DES TOURS DE MERLE</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :</p>	<p><b>ADOPTÉ</b></p> <p>UNANIMITÉ</p>

	DÉCLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.	
<b>015</b>	<b>DB2023-0151 : ADOPTION DES TARIFS SOUVENIRS ET DES PRODUITS ALIMENTAIRES EN VENTE A LA BOUTIQUE DES TOURS DE MERLE :</b> Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire : ADOPTÉ les tarifs des articles vendus en boutique.	<b>ADOPTÉ</b> <b>UNANIMITÉ</b>